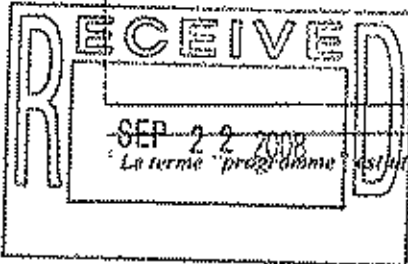


ANNEXE 1
Formulaire de présentation du Programme au Comité de Pilotage conjoint du FCP

Formulaire de présentation du Programme¹ à soumettre au Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP)

Partie A: Information concernant la réunion du Comité de Pilotage conjoint <i>A remplir par le Secrétaire général</i>	
Date de la réunion: 01/09/2008	Organisation des NU bénéficiaire: PNUD-CI
Réunion N°: I	Budget Total: US \$ 1.000.000
Point N°: Soutien à la facilitation	Domaine Prioritaire: Consolidation de la Paix et de la Sécurité

Partie B: Résumé du Programme <i>A remplir par l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s)</i>	
<p>De: <i>Autorité nationale et Représentant(s) de l'(les) organisation(s) des Nations Unies bénéficiaire(s)</i></p> <p>- Cabinet du Premier Ministre</p> <p>- Représentant Spécial du Secrétaire General</p>	<p>Date de soumission:</p> <p>12/09/2008</p>
<p>Contact:</p> <p>Cabinet du Premier Ministre</p> <p>N° de téléphone : (225) 20 21 11 00 / 20 31 50 00</p> <p>Courriel : kospakoff@yahoo.fr ; courriel@primature.gov.ci</p> <p>Représentant Spécial du Secrétaire Général</p> <p>No. de tel. : (225) 20 31 74 03 / 20 23 32 72</p> <p>Courriel : choi10@un.org ; georg.charpentier@undp.org ; charpentier@un.org</p>	
<p>Si approuvé, le programme aboutira à:</p> <p><input type="checkbox"/> Un nouveau Programme/Programme conjoint</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La poursuite du Projet existant</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (préciser)</p>	<p>Le programme proposé est le produit de:</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Une initiative des autorités nationales dans le cadre du Plan prioritaire du FCP</p> <p><input type="checkbox"/> Une initiative d'une organisation des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP</p> <p><input type="checkbox"/> Un travail conjoint des autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du FCP</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (préciser)</p>



Organisation des Nations Unies bénéficiaire: Programme des Nations Unies pour le Développement – Côte d'Ivoire (PNUD-CI)			
Autorité(s) nationale(s): Cabinet du Premier Ministre			
Domaine Prioritaire: Programme de sortie de crise – Consolidation de la Paix et de la Sécurité			
Nom du Programme: SOUTIEN A LA FACILITATION ET AU SUIVI DIRECT DE L'ACCORD POLITIQUE DE OUAGADOUGOU (APO)			
Montant des fonds du FCP demandé pour le Programme: \$1,000,000			
Montant et pourcentage des charges indirectes demandés: \$65 421 soit 7%			
Engagements annuels estimés:	2008	2009	2010
	US \$ 1,000,000	N/A	N/A
Débourséments annuels estimés:	2008	2009	2010
	US \$ 1,000,000	N/A	N/A

Résumé narratif du programme
200 mois maximum

Ce projet déjà en cours, a pour but global d'assurer un soutien financier à la Facilitation burkinabè du dialogue direct inter-ivoirien entre le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des Forces nouvelles à Ouagadougou, Burkina Faso, jetant par là même les bases d'une résolution du conflit en vue de la tenue d'élections libres et justes en Côte d'Ivoire.

Objectifs spécifiques

1. Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct.
2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien ceci en vue d'une paix durable.
3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou en vue de l'organisation d'élections libres et justes.

L'appui demandé permettra de continuer le travail de facilitation entamé, contribuera par conséquent à renforcer le dialogue direct inter-ivoirien qui suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations, en plus des déplacements internes en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation, et ainsi au moyen duquel, les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders de deux principaux camps d'opposition se rencontrent régulièrement en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APC et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le DDR/DDM, les instances locales, l'identification, le redéploiement de l'administration, le service civique, le processus électoral, la création et l'installation du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de sécurité.

1. Historique

Le 4 Mars 2007, le Président Gbagbo et le Secrétaire Général des *Forces Nouvelles*, M. Guillaume Soro ont signé l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) afin de relancer le processus de paix sous les auspices du Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO. En effet, suite à des consultations engagées avec leurs alliés politiques, les *Forces Nouvelles* ont accepté l'offre faite par le Président Gbagbo, en mettant en exergue le fait que ce dialogue devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du processus de paix. Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont, de leur côté, exprimé leur soutien au dialogue direct à l'occasion du 31^{ème} Sommet qui s'est tenu à Ouagadougou le 19 janvier 2007. Ces derniers ont confié le mandat à leur Président en exercice, le Président Blaise Compaoré afin de faciliter ledit dialogue direct.

2. Raison d'être du Programme

La Facilitation Burkinabé et l'implication personnelle du Président Compaoré, ex-qualité de Président en exercice de la CEDEAO a joué un rôle crucial dans le soutien des parties ivoiriennes afin de trouver un accord large, en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver la stabilité. En effet, la Facilitation Burkinabé a fait des efforts considérables en vue de restaurer la confiance entre les parties. Elle a consulté la communauté internationale ainsi que l'opposition ivoirienne et a proposé ses bons offices en vue d'obtenir des compromis importants sur des sujets clés du processus de paix, qui ont abouti à la formalisation de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Le processus de Ouagadougou a non seulement abouti à un cadre qui a permis d'accélérer le processus de paix et servi d'exemple dans l'expression de la volonté des parties ivoiriennes de prendre la direction et de s'approprier le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Les parties ivoiriennes et la Facilitation Burkinabé ne disposent pas de fonds suffisants afin d'assurer le suivi dans la mise en œuvre de l'APO. Le présent projet a pour objet d'assurer un soutien financier à la Facilitation Burkinabé en remboursant les dépenses engagées à l'occasion du commencement du dialogue direct inter-ivoirien. L'équipe de Facilitation a assuré ses fonctions sur le financement exclusif du budget burkinabé et a saisi dès le départ la communauté internationale pour un soutien financier externe. Les Nations Unies ont répondu favorablement à la requête de la Facilitation alors même que des initiatives en vue de mobiliser des fonds par l'intermédiaire du contrôleur financier de l'ONU n'ont pas abouti. Néanmoins, un projet plus large en vue de soutenir la Facilitation de manière plus globale par l'intermédiaire de la CEDEAO est en cours d'élaboration en y incluant la création d'un bureau du Représentant Spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire. Ce projet permettra de mettre en place le soutien souhaité avec un volet d'aide financier immédiat constituant un allègement de charge budgétaire pour la Facilitation. Cela traduit le soutien des Nations Unies à la Facilitation Burkinabé en qualité de président en exercice de la CEDEAO au processus de dialogue direct inter-ivoirien. Sans un tel soutien financier, le risque de perdre la dynamique politique dans le suivi de la crise ivoirienne n'est pas à écarter tout particulièrement dans le cadre des difficultés dans la mise en œuvre de l'APO.

A défaut de soutien financier dans le remboursement d'une part, des frais déjà engagés par la Facilitation pour le dialogue direct inter-ivoirien et en anticipation d'autre part, sur des frais en cours au titre de la mise en place d'un bureau à Abidjan, la Facilitation Burkinabé ne sera pas en mesure d'assurer une supervision dans la mise en œuvre de l'APO, tout particulièrement au regard du retard de deux mois déjà accusé. Tout retard supplémentaire dans un tel soutien financier et dans l'attente d'un projet CEDEAO finalisé risque d'affaiblir la dynamique obtenue avec la signature de l'APO. Le risque encouru comprend aussi la menace du processus de paix.

Partie F: Décision du Comité de Pilotage conjoint
A remplir par le Secrétariat permanent pour le Comité de Pilotage conjoint

5. Décision du Comité de Pilotage conjoint du FCP

- Approuvé pour un budget total de \$1,000,000
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec des commentaires pour une révision de la proposition
- Rejeté

Motifs/Remarques

Le programme est en ligne avec les besoins et les priorités pour le programme de sortie de crise

Koffi Koffi Paul
Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre
en charge du Programme de sortie de crise

Georg Charpentier
Coordonnateur Résident du Système des Nations-Unies

Partie C: Examen de l'Agent administratif

A remplir par l'Agent administratif

7. Action prise par le Coordonnateur exécutif du Bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (BFAM), PNUD, New York

- Programme en conformité avec les dispositions des mémorandums d'accord entre les Nations Unies et le PNUD, les organisations des Nations Unies bénéficiaires et le PNUD, et en conformité avec la lettre d'accord avec les donateurs.

**ANNEXE 4
Budget du Programme**

BUDGET DU PROGRAMME¹

Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* avec des modifications nécessaires selon les besoins des activités anticipées du Programme financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP).

Ce format est compatible avec Atlas (système financier du PNUD) et rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

POSTES	Description	Montant	Nombre de personnes	COÛT
1. Personnel (salariés et consultants). Entollements du personnel du bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire.	Assistance technique (Audiences foraines, Identification, DDM/DDR, réforme secteur sécurité et redéploiement de l'autorité de l'Etat).	\$40,000	17	\$680,000
2. Contrats y compris compagnies, services professionnels, octrois	N/A	N/A	N/A	N/A
3. Formation	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Transport	Soutien logistique terrestre et aérienne.	\$17,000	12	\$204,000
5. Provisions et Produits (Fournitures)	Essence (Air & véhicules de/vers et à Ouagadougou)	\$11,644,75	4	\$46,579
6. Equipement	N/A	N/A	N/A	N/A
7. Voyage	Cf. point 4.	Sec 4.	Sec 4.	Sec 4.
8. Divers	N/A			\$4,000
Sous-total				\$934,579
9. Frais de gestion***				\$65,421
TOTAL				\$1,000,000

* Le rapport financier standard tel que révisé par UNDG Financial Policies Working Group.

** Le taux applicable sera celui dans une fourchette comprise entre 5% et 9%, avec une moyenne attendue de 7%, conformément à la Convention PBF, pour la totalité des catégories 1 à 8.

¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.



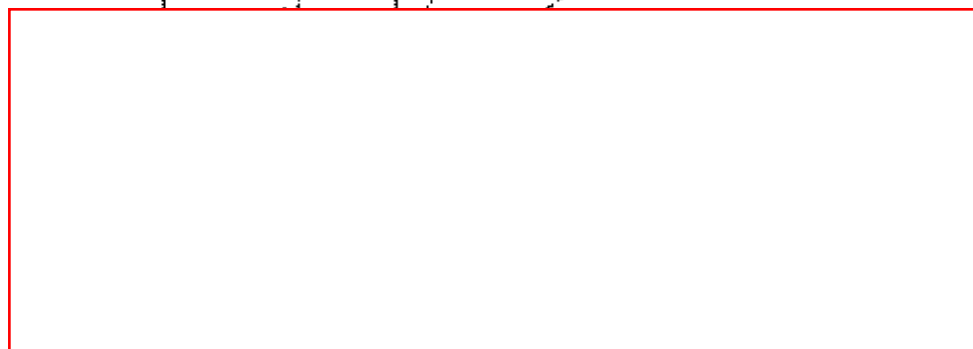
DIRECTION DE CABINET ADJOINT CHARGÉE
DES PROGRAMMES DE SORTIE DE CRISE

Compte Rendu de la réunion du jeudi 28 août 2008

OBJET	EXAMEN DU DOCUMENT RELATIF AU SOUTIEN A LA FACILITATION ET AU SUIVI DE L'ACCORD POLITIQUE DE OUAGADOUGOU (APO)
1. CONTEXTE	Le dialogue direct inter ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou ou du Facilitateur vers la Côte d'Ivoire. Pour apporter un soutien financier à la Facilitation burkinabé, l'ONUCI a initié le projet de Soutien à la Facilitation et au suivi de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Une séance de travail pour examiner le document relatif à ce projet s'est tenue le jeudi 28 août 2008 au Cabinet du Premier Ministre sous la Présidence de Monsieur KOFFI Koffi Paul, Directeur de Cabinet Adjoint Chargé des Programmes de Sortie de Crise.
2. PARTICIPANTS	<p>Les participants à cette réunion étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Paul Koffi KOFFI, Directeur de Cabinet Adjoint chargé des Programmes de Sortie de Crise, • Philippe KOFFI, Conseiller Technique, Cabinet du Premier Ministre, • Ange B. GNAPI, Conseiller Technique, Présidence de la République, • Camille Kobenan DUA, Conseiller Technique, Présidence de la République, • Mireille Anokoua GUIBERO, Chargée d'Etudes, Présidence de la République, • Zahabi Sidi Mohamed, Chef de Division DDR, ONUCI, • Miguel CORTE REAL, Responsable Coordination et Liaison, ONUCI, • DAMA Moussa, Conseiller Technique, Bureau du Représentant du Facilitateur, • Martin MBANDA, Conseiller Principal PNUD, • Josianne ADOUBI, Coordinatrice du PAIMSC, • N'DRI Siméon, Coordonnateur du PAPC.
3. DESCRIPTION DU PROJET	<p>Le projet est prévu pour une durée de 6 mois. Le coût est de 1 000 000 USD.</p> <p>Objectifs</p> <p>Les principaux objectifs du Projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct inter-ivoirien, • Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les ex belligérants du conflit, • Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO).

4. POINTS ABORDES	<p>Les points abordés étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de l'approbation préalable du Facilitateur pour les activités programmées, • Révision de certaines lignes budgétaires tenant compte des priorités établies par le Facilitateur, • Nécessité de la signature du document par la Facilitateur en tant que bénéficiaire du Projet.
5. RECOMMANDATIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une séance de travail ONUCI/ PNUD au Bureau du Facilitateur en vue de finaliser les points abordés ci-dessus, • Une fois les détails réglés, faire signer le document du Projet par le Bureau du Facilitateur en vue de son adoption finale par l'ONUCI et le Cabinet du Premier.
6. CONCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité conjoint ONUCI/PNUD/Cabinet du Premier Ministre ayant examiné le document intitulé « 1000 Micro Projets et Soutien à la Facilitation et au suivi de l'APO » a approuvé à l'unanimité les documents les deux documents de projet soumis au financement du PBF sous réserves des amendements sus mentionnés et que l'ONUCI s'est engagée à effectuer dans la version finale du document du Projet.

Philippe KOFFI, Conseiller Technique



ANNEXE 4
Budget du Programme

BUDGET DU PROGRAMME¹

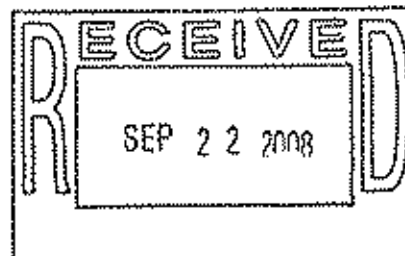
Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* avec des modifications nécessaires selon les besoins des activités anticipées du Programme financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP).

Ce format est compatible avec Atlas (système financier du PNUD) et rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

CATÉGORIE	Activité	Montant (Unité)	Nombre d'Unités	SOMME (FCP) (Unité)
1. Personnel (salariés et consultants). Emoluments du personnel du bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire	Assistance technique (Audiences foraines, Identification, DDM/DDR, réforme secteur sécurité et redéploiement de l'autorité de l'Etat).	\$40,000	17	\$680,000
2. Contrats <i>y compris compagnies, services professionnels, octrois</i>	N/A	N/A	N/A	N/A
3. Formation	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Transport	Soutien logistique terrestre et aérienne.	\$17,000	12	\$204,000
5. Provisions et Produits (Fournitures)	Esence (Air & véhicules devers et à Ouagadougou)	\$11,644.75	4	\$46,579
6. Equipement	N/A	N/A	N/A	N/A
7. Voyage	Cf. point 4.	Sec 4.	Sec 4.	Sec 4.
8. Divers	N/A			\$4,000
Sous-total				\$934,579
9. Frais de gestion***	7%			\$65,421
TOTAL				\$1,000,000

* Le rapport financier standard tel que révisé par UNDG Financial Policies Working Group.

** Le taux applicable sera celui dans une fourchette comprise entre 5% et 9%, avec une moyenne attendue de 7%, conformément à la Convention PBF, pour la totalité des catégories 1 à 8.

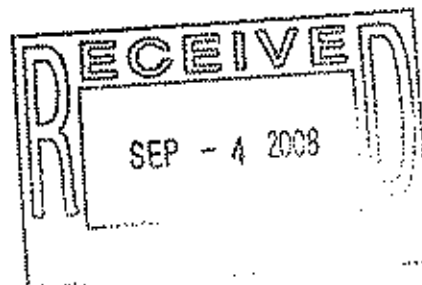


¹ Le terme "programme" est utilisé pour projets, programmes et programmes conjoints.

Budget du Programme, Fonds de Consolidation de la Paix (FCP)
Bureau du Fonds d'Affectation Multi-donateurs (BFAM), PNUD
14 Juin 2008

**DOCUMENT DE PROJET PAGE DE GARDE
REVISION DU PROJET**

Organisation ONU récipiendaire: PNUD	Ministère National ou toute autre entité nationale (si applicable)																				
Contact: Adresse: UNDP Côte d'Ivoire Téléphone: 22 52 66 00 E-mail: martin.banda@undp.org	Titre: Soutien au Dialogue direct à Ouagadougou, Burkina Faso.																				
Numéro du projet: A compléter par UNDP MDTF Office	Project Location: Côte d'Ivoire																				
Description du projet: Assurer un soutien financier à la Facilitation burkinabé du dialogue direct inter-ivoirien entre le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des <i>Forces nouvelles</i> , à Ouagadougou, Burkina Faso, jetant par la même les bases d'une résolution du conflit en vue de la tenue d'élections libres et justes en Côte d'Ivoire.	<table border="0"> <tr> <td>Cout initial du projet:</td> <td>\$700,000 US</td> </tr> <tr> <td>Augmentation:</td> <td>\$300,000 US</td> </tr> <tr> <td>Augmentation totale</td> <td>\$1,000,000 US</td> </tr> <tr> <td>Cout final du projet:</td> <td>\$2,000,000 US</td> </tr> <tr> <td>Fonds Consolidation de la Paix:</td> <td>\$2,000,000 US</td> </tr> <tr> <td>Gouvernement:</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Divers:</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Norvège</td> <td>\$330,000 USD</td> </tr> <tr> <td>France:</td> <td>\$75,000 USD</td> </tr> <tr> <td>Total:</td> <td>\$2,405,000 USD</td> </tr> </table>	Cout initial du projet:	\$700,000 US	Augmentation:	\$300,000 US	Augmentation totale	\$1,000,000 US	Cout final du projet:	\$2,000,000 US	Fonds Consolidation de la Paix:	\$2,000,000 US	Gouvernement:	0	Divers:		Norvège	\$330,000 USD	France:	\$75,000 USD	Total:	\$2,405,000 USD
Cout initial du projet:	\$700,000 US																				
Augmentation:	\$300,000 US																				
Augmentation totale	\$1,000,000 US																				
Cout final du projet:	\$2,000,000 US																				
Fonds Consolidation de la Paix:	\$2,000,000 US																				
Gouvernement:	0																				
Divers:																					
Norvège	\$330,000 USD																				
France:	\$75,000 USD																				
Total:	\$2,405,000 USD																				
Durée du projet: 6 mois.																					
Principaux Objectifs: <ol style="list-style-type: none"> 1. Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct; 2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien ceci en vue d'une paix durable. 3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou en vue de l'organisation d'élections libres et justes. 																					
Activités principales: Le dialogue direct inter-ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroit, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders de deux principaux partis d'opposition se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le DDR/DDM, les audiences foraines, l'identification, le redéploiement de l'administration, le service civique, le processus électoral, la création et l'installation du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de sécurité.																					



CCN-362
4/29

DOCUMENT DE PROJET

COMPOSANTE I: ANALYSE DE LA SITUATION.

Le 4 Mars 2007, le Président Gbagbo et le Secrétaire général des *Forces nouvelles*, M. Guillaume Soro ont signé l'Accord Politique de Ouagadougou (APO) afin de relancer le processus de paix sous les auspices du Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Président en exercice de la CEDEAO. La signature de cet accord fait suite à une impasse politique, nonobstant les efforts de l'ancien Premier Ministre, M. Charles Konan Banny d'assurer la mise en œuvre des Résolutions du Conseil de sécurité sur la Côte d'Ivoire, et tout particulièrement la résolution 1721 (2006). Afin de sortir le processus de paix de l'impasse, le Président Gbagbo fait une offre le 19 décembre 2006 d'entamer un dialogue direct avec le Secrétaire général des *Forces nouvelles*. Suite à des consultations engagées avec leurs alliés politiques, les *Forces nouvelles* acceptent l'offre faite par le Président Gbagbo, en mettant l'exergue sur le fait que ce dialogue devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre du processus de paix dans le cadre de la résolution 1721. Les Chefs d'état de la CEDEAO ont, de leur côté, exprimé leur soutien au dialogue direct à l'occasion du 31^{ème} Sommet qui s'est tenu à Ouagadougou le 19 janvier. Ces derniers ont confié le mandat à leur Président en exercice, le Président Blaise Compaoré afin de faciliter ledit dialogue direct.

Ainsi, une délégation représentant le Président Gbagbo et une délégation représentant les *Forces nouvelles* ont commencé le 5 février les pourparlers sous les auspices du Facilitateur, Président Compaoré, à Ouagadougou. Pendant ces discussions, le Facilitateur a consulté de manière intensive des représentants de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) au titre desquels le Chef de la Mission *ad interim*, le Haut Représentant pour les Elections et le Commandant de la Force ONUCI qui ont soumis un point de situation sur les questions politique, électorale et militaire. De surcroît, le Secrétaire général de l'ONU a écrit une lettre au Président Compaoré à deux reprises, le saluant pour ses efforts en vue d'aider les parties ivoiriennes à résoudre l'impasse du processus de paix, en l'assurant du soutien de l'ONU dans la recherche d'une solution durable à la crise en Côte d'Ivoire et la disposition de l'ONU à l'y assister en cas de besoin.

L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2007 entre le Président Gbagbo et le Secrétaire général des *Forces nouvelles*, M. Guillaume Soro met en évidence les questions clefs cause de l'impasse politique à savoir l'identification de la population, le processus de désarmement, la restructuration des forces armées, la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national et l'établissement de la liste électorale. La mise en œuvre de l'APO a commencé conformément aux dates proposées avec l'établissement le 16 mars du Centre de Commandement Intégré, la désignation le 26 Mars de Monsieur Guillaume Soro comme Premier Ministre, la formation le 7 avril d'un nouveau Gouvernement ainsi que la levée partielle et graduelle de la Zone de Confiance ayant commencée le 16 avril. Néanmoins, pour cause partielle de défaut de fonds, les parties n'ont pas été en mesure de respecter les délais imposés par l'APO concernant notamment les audiences foraines, l'identification de la population, le désarmement et la démobilisation des milices, le cantonnement des anciens combattants et la restauration de l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire. En conséquence, l'établissement de la liste électorale et le processus d'identification ainsi que l'intégration de la nouvelle armée réunissant les armées des deux belligérants ont accusé des retards.

Le Président Compaoré, Facilitateur du dialogue direct inter-ivoirien, a convoqué le 11 mai la première séance du Comité Permanent de Concertation afin d'accélérer la mise en œuvre des tâches en retard. En dépit de quelques progrès supplémentaires, et depuis le démantèlement et le désarmement symbolique des milices lors de la cérémonie tenue à Guiglo le 19 Mai, la promulgation de deux décrets portant sur la restauration de l'autorité de l'Etat ainsi que la désignation des magistrats appelés à exercer leurs fonctions au titre des audiences foraines, la mise en œuvre des dispositions de l'APO demeure limitée suite à des limites de capacité. Enfin, le Cadre Permanent de Consultation (CPC), composé des deux signataires de l'APO, les dirigeants des deux

CODE CABLE

20/07 CCN-362
5/29

principaux parties d'opposition a savoir le *Parti démocratique de Côte d'Ivoire* (PDCI), dirigé par l'ancien président M. Henri Konan Bédié, et le *Rassemblement des républicains* (RDR), de M. Alassane Dramane Ouattara, et placé sous la présidence du Président Compaoré se sont réunis le 12 juin à Yamoussoukro afin de faire un point de situation sur la mise en œuvre des dispositions de l'APO. A la suite de cette réunion, un communiqué de presse a été émis identifiant les principaux points de blocage ainsi que des solutions proposées. Le Premier Ministre a alors lancé le 18 juin le processus de redéploiement des Préfets dans les zones CNO, alors que les audiences foraines devaient recommencer dans les plus brefs délais, soit le commencement de la phase d'identification des populations, phase préalable aux élections. L'échéancier de mise en œuvre de l'APO accuse un retard de plusieurs mois et l'engagement du Facilitateur s'avère être d'une plus grande importance. Si la Communauté internationale n'assure pas un soutien financier, il est difficile d'envisager comment le Burkina Faso pourrait continuer d'assurer ses efforts de médiation jusqu'à son terme à savoir la tenue d'élections libres et justes acceptables pour toutes les parties.

COMPOSANTE 2: JUSTIFICATION DU PROJET.

La Facilitation burkinabé et l'implication personnelle du Président Compaoré, ex-qualité de Président en exercice de la CEDEAO a joué un rôle crucial dans le soutien des parties ivoiriennes afin de trouver un accord large, en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de retrouver la stabilité. En effet, la Facilitation Burkinabé a fait des efforts considérables en vue de restaurer la confiance entre les parties, consulter la communauté internationale ainsi que l'opposition ivoirienne et a proposé ses bons offices en vue d'obtenir des compromis importants sur des sujets clefs du processus de paix, qui ont abouti à la formalisation de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Le processus de Ouagadougou a non seulement abouti vers un cadre qui a permis d'aller de l'avant au sujet du processus de paix, comme a aussi servi d'exemple dans l'expression de la volonté des parties ivoiriennes de prendre la direction et de s'approprier le processus de paix en Côte d'Ivoire.

Dans une correspondance datée du 7 Mars adressée au Secrétaire général de l'ONU, le Ministre des Affaires étrangères du Burkina Faso a requis l'assistance des Nations Unies en vue de se voir rembourser les coûts liés à la tenue à Ouagadougou, du dialogue direct du 5 février au 4 mars 2007. En plus de la contribution substantielle de l'ONUCI au dialogue direct, un soutien financier du premier tour de table des pourparlers ainsi que ceux à venir est important afin de permettre au Facilitateur de maintenir la dynamique de résolution de la crise ivoirienne. En effet, il est impératif d'éviter qu'un défaut de financement ne vienne mettre un terme aux progrès déjà réalisés au titre de la formalisation et de la mise en œuvre dudit accord. Les parties ivoiriennes et la Facilitation Burkinabé ne disposent pas de fonds suffisants afin d'assurer le suivi dans la mise en œuvre de l'APO. Le présent document de projet a pour objet d'assurer un soutien financier à la Facilitation Burkinabé en remboursant les dépenses engagées à l'occasion du commencement du dialogue direct inter-ivoirien. L'équipe de Facilitation a assuré ses fonctions sur le financement exclusif du budget burkinabé et a saisi dès le départ la communauté internationale pour un soutien financier externe. Les Nations Unies ont répondu favorablement à la requête de la Facilitation alors même que des initiatives en vue de mobiliser des fonds par l'intermédiaire du contrôleur financier de l'ONU n'ont pas abouti. Néanmoins, un projet plus large en vue de soutenir la Facilitation de manière plus globale par l'intermédiaire de la CEDEAO est en cours d'élaboration en y incluant la création d'un bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire. Ce projet permettra de mettre en place le soutien souhaité avec un volet d'aide financier immédiat constituant un allègement de charge budgétaire pour la Facilitation. Cela traduit le soutien des Nations Unies à la Facilitation Burkinabé en qualité de président en exercice de la CEDEAO au processus de dialogue direct inter-ivoirien. Sans un tel soutien financier, le risque de perdre la dynamique politique dans le suivi de la crise ivoirienne n'est pas à écarter tout particulièrement dans le cadre des difficultés dans la mise en œuvre de l'APO.

CODE CABLE

5
JM / CCN-362
6/29

A défaut de soutien financier dans le remboursement d'une part, des frais déjà engagés par la Facilitation pour le dialogue direct inter-ivoirien et en anticipation d'autre part, sur des frais en cours au titre de la mise en place d'un bureau à Abidjan, la Facilitation Burkinabé ne sera pas en mesure d'assurer une supervision dans la mise en œuvre de l'APO, tout particulièrement au regard du retard de deux mois déjà accusé. Tout retard supplémentaire dans un tel soutien financier et dans l'attente d'un projet CEDEAO finalisé risque d'affaiblir la dynamique obtenue avec la signature de l'APO. Le risque encouru comprend aussi la menace du processus de paix par des tenants de positions extrêmes dans deux côtés et une éventuelle reprise des hostilités, des tensions sociales et un retard supplémentaire dans le retour des personnes déplacées internes.

Depuis la signature le 28 novembre 2007 des accords complémentaires à l'Accord Politique de Ouagadougou et l'établissement du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire pendant le dernier trimestre 2007, le Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire et son équipe ont été impliqués dans des tâches supplémentaires de nature opérationnelles ainsi que des aspects techniques clés du processus de paix (identification, élections, processus DDR/DDM, visites de terrain). Il est important, par voie de conséquence, de maintenir la dynamique de soutien au Bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire dans l'exécution du mandat de ce dernier alors qu'au même moment des donateurs ont exprimé leur intérêt dans le financement de ce bureau.

COMPOSANTE 3: CADRE LOGIQUE.

Un cadre logique est demandé. Si pour des raisons d'urgence un cadre logique ne saurait être développé, le paragraphe narratif devra inclure des objectifs clairement exprimés avec des effets attendus, des activités, des indicateurs et des risques. Un cadre logique comme suit est recommandé :

Objectifs	Indicateurs	Moyens de vérification	Erreurs/risques importantes
<p>Objectif de développement: Soutien au processus de paix placé sous la facilitation du Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, en vue des élections libres, justes ainsi que la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire, un pilier dans l'économie de l'Afrique de l'Ouest.</p>	<p>Désarmement et démantèlement des milices, DDR a lieu avec des anciens combattants démobilisés ou intégrés dans la nouvelle armée, réforme du secteur de la sécurité dûment mise en œuvre; administration de l'État effectivement redéployée dans les zones sous contrôle des Forces nouvelles (FN); personnes déplacées internes retournent dans leur lieu d'origine; élections libres et justes ont lieu.</p>	<p>L'ONUCI supervise chaque étape du processus conformément aux dispositions de l'APO, et les Nations Unies certifient des élections justes et libres et acceptés par tous les acteurs politiques en Côte d'Ivoire.</p>	<p>Les Parties continueront à démontrer leur bonne foi and acceptent les décisions prises par le Facilitateur en plus de permettre l'ONUCI de mener en œuvre son mandat.</p>
<p>Objectifs immédiats : Soutien aux activités du Facilitateur de sorte à maintenir la dynamique créée suite à l'adoption de l'APO, une condition sine qua non de succès; Assurer des consultations entre les parties sans interruption pour éviter de déjouer de l'engagement.</p>	<p>Réunion régulières des parties au conflit avec le Facilitateur.</p>	<p>Méthodes efficaces, ressources quantifiables, indicateurs à déterminer.</p>	<p>(Objectif immédiat vers l'objectif de développement) Conditions extérieures nécessaires si atteintes</p>
<p>Extrants: La restauration de la confiance du processus, affaires en cours suite à la mise en œuvre des piliers de l'APO.</p>	<p>CEA et CPC y compris réunions ad hoc respectives</p>	<p>Les parties voyagent souvent Ouagadougou, où le Facilitateur est basé, faisant partie des mécanismes de suivi, alors que le Facilitateur est en mesure de voyager en Côte d'Ivoire afin de présider les réunions du CPC avec les ex-belligérants ainsi que les leaders du PDCI and RDR afin de trouver des solutions pratiques dans la mise en œuvre de l'APO.</p>	<p>(Extrants vers les objectifs immédiats) Déficit de financement dû à un soutien limité des bailleurs de fonds; problèmes internes au Burkina Faso, de nature à causer une interruption dans les mécanismes de suivi tels que décès; mouvements sociaux en Côte d'Ivoire, y compris des grèves et des violences étudiantes.</p>

CODE CABLE

AM CCN-362
7/29

Activités: <i>Voyage de/vers ainsi qu'hébergement à Ouagadougou, Bouaké et à Abidjan; les représentants du Facilitateur voyagent à NY afin d'informer le Conseil de Sécurité; réunions des parties à l'APO afin de suivre la mise en œuvre</i>	Intrants: <i>Fonds permettant aux parties et au Facilitateur de voyager comme indiqué, frais d'hébergement et d'assistance technique.</i>	Rapports financiers et d'exécution à mi-parcours.	(Activités en vue des extrants) <i>Retrait du processus par une ou deux parties, le Facilitateur se réuse ou est réusé par une des parties ou son désistement est demandé; modalités recommandées ou les parties déclinent d'accepter le soutien financier.</i>
--	---	--	---

COMPOSANTE 4: BUDGET AMENDE.

1. Personnel (salariés et consultants). Emoluments du personnel du bureau du Représentant spécial Facilitateur en Côte d'Ivoire	<i>Assistance technique (Audiences foraines, Identification, DDM/DDR, réforme secteur sécurité et redéploiement de l'autorité de l'Etat).</i>	17	34,000	578,000
2. Contrats (commerciaux, prêts, services professionnels)	N/A	N/A	N/A	N/A
3. Formation.	N/A	N/A	N/A	N/A
4. Transport¹	Soutien logistique terrestre et aérienne.	20	15,500	310,000
5. Fournitures.	Essence (Air & véhicules de/vers et à Ouagadougou)	6	15,000	90,000
6. Equipements.	N/A	N/A	N/A	N/A
7. Déplacements	Cf. point 4.	See 4.	See 4.	See 4.
8. Divers.	N/A			2,000
9. Frais d'agence**)	Gestion de Projet.	1	5% total cost	20,000
Total				1,000,000

¹ Le rapport financier standard tel que révisé par UNDG Financial Policies Working Group.
^{**} Le taux applicable sera celui dans une fourchette comprise entre 5% et 9%, avec une moyenne attendue de 7%, conformément à la Convention PBF, pour la totalité des catégories 1 à 8.

¹ Notez que les lignes budgétaires découlent d'une estimation des coûts telle que soumise à l'ONUCI le 14 août 2007 par le Gouvernement du Burkina Faso, base sur laquelle l'ONUCI a adapté le présent budget. Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli "Estimation des Dépenses dans le cadre du Dialogue direct inter-vicariens"

CODE CABLE

CCN-362
8/29

COMPOSANTE 5: MODALITES DE GESTION.

1. Structure de gestion.

En collaboration avec l'ONUCI, le PNUD recevra et assurera la gestion des fonds. La direction de l'ONUCI et en particulier sa Division Politique sera responsable du suivi quotidien, alors que le PNUD comme agence d'exécution du projet sera responsable des rapports financiers sur l'état d'exécution des fonds disponibles.

2. Dispositions relatives à la mise en œuvre.

Le projet sera directement exécuté par le bureau pays du PNUD sous forme d'exécution directe (DEX) et conformément aux règles applicables.

La modalité d'exécution DEX a démontré son avantage dans des pays sortant de la crise. Cette modalité d'exécution fournit un cadre souple ainsi qu'une relation avec les autorités nationales dans la gestion des projets et programmes sans pour autant diminuer les objectifs relatifs au renforcement des capacités et d'appropriation nationales. Au cas d'espèce, le projet remboursera à la Facilitation les coûts engagés au titre du dialogue direct ou, comme demandé, rembourser les fournisseurs de services sur demande de la Facilitation.

3. Unité de gestion de projet.

Une unité de gestion de projet conjointe ONUCI-PNUD d'une part ainsi qu'un représentant du bureau du Représentant spécial du Facilitateur en Côte d'Ivoire et le du bureau du Premier Ministre aura la charge de la mise en œuvre de ce projet et des activités de ce dernier. L'équipe comprendra du personnel technique d'appui si nécessaire, sur la base du budget spécifiquement alloué à cette fin.

4. Comité de suivi.

Compte tenu de la nature de ce projet, il n'y aura pas de comité de suivi. Néanmoins, l'ONUCI, le PNUD et l'UNOPS conviendront des réunions régulières afin de maintenir tous les acteurs informés et leur permettre de contribuer, y compris financièrement, à ce projet.

5. Durée du Projet.

6 mois.

6. Planification, Suivi et Evaluation.

Le contrôle, suivi, reporting, l'évaluation de ce projet seront assurés conformément aux procédures applicables à l'UNOP's. Le projet sera régulièrement suivi et l'équipe sera responsable d'émettre des rapports trimestriels d'avancement, avec des rapports financiers aux bailleurs de fonds. Les acteurs impliqués dans le suivi de ce projet, seront associés dans la mesure du possible, alors que le suivi évaluation de ce projet sera assuré de manière indépendante.

COMPOSANTE 7: ANALYSE DE RISQUE ET PRESOMPTIONS.

Pour la première fois depuis le commencement de la crise en Côte d'Ivoire en septembre 2002, les ex-belligérants ivoiriens se sont engagés dans la voie du dialogue direct, sur leur propre initiative, sous les auspices d'un facilitateur de leur choix. De surcroît, les parties se sont elles-mêmes mises d'accord sur le cadre afin de résoudre les questions clés qui ont empêché des progrès dans la résolution de la crise ivoirienne. Néanmoins, préalablement au dialogue de Ouagadougou, les parties ivoiriennes avaient préalablement signées cinq accords de paix depuis la crise en 2002, alors que les Nations Unies ont adopté 20 résolutions, sans faire état de celles adoptées par la CEDEAO et de l'Union Africaine. Chaque accord a néanmoins contribué à résoudre un aspect important de la crise sans pour autant permettre d'aller à des élections libres et justes, pour cause de manque de volonté politique des acteurs politiques. L'appropriation du processus de paix impose une responsabilité unique des parties ivoiriennes à mettre en œuvre les dispositions de l'APD dans sa

CODE CABLE

CCN-362
9/29

totalité, de bonne foi, avec le soutien actif des Nations Unies. Néanmoins, la volonté politique dont ont fait preuve les parties, ne saurait assurer à elle seule l'avancée du processus de paix. Des éléments récalcitrants de part et d'autre pourraient ré-allumer les foyers de tension afin d'obstruer les tâches envisagées au titre de l'APO. De plus, les limitations des institutions nationales, y compris les contraintes financières, sont de nature à constituer des obstacles à la mise en œuvre de l'accord. Des mécanismes de suivi mis en place dans la cadre de l'APO, ainsi que l'engagement constant de la Communauté internationale (Conseil de sécurité, organisations régionales, bailleurs de fonds), fournissent d'importantes sauvegardes afin de préserver l'esprit de consensus dégagé des Accords Politiques de Ouagadougou, afin de reconstruire la cohésion nationale et assurer la promotion d'une véritable réconciliation nationale. Enfin, toute faillite du processus entamé à Ouagadougou engendrerait très certainement une rupture du processus de paix, avec des conséquences fâcheuses pour la Côte d'Ivoire et la sous-région.

En dépit de la bonne volonté des parties, des aspects clés de l'APO souffrent des retards dans leur mise en œuvre y compris le DDM, le DDR, la réforme du secteur de sécurité. De surcroît, certaines personnes des deux camps, qui n'approuveraient pas l'APO pourraient être en mesure d'exprimer leur mécontentement en reprenant la voie des hostilités ou d'assassiner une ou deux des acteurs clés, comme ce fut presque le cas, lorsque le 29 juin, des assaillants anonymes ont tiré sur l'avion transportant le Premier Ministre Guillaume Soro, lorsque ce dernier atterrit à Bouaké. Ainsi il est impératif de maintenir l'engagement de la Communauté Internationale à l'égard des parties tout particulièrement lorsque de tels risques surviennent et lorsque le Faso n'est pas en mesure d'assumer seul le coût financier de cette médiation en vue de la résolution de la crise jusqu'à son terme. Le besoin du soutien du Fonds de la Consolidation de la paix est donc critique.

CODE CABLE

CCN-362
10/29

CODE CABLE

OUTGOING CODE CABLE

UNCLASSIFIED
ROUTINE

TO: HOLL LUTE, UNATIONS, NY
CC: LE ROY, UNATIONS, NY
PASCOE, UNATIONS, NY
HOLMES, UNATIONS, NY
DERVIS, UNATIONS, NY (NY PLS RELAY)

FROM: CHOI, UNOCI, ABIDJAN

DATE: 3 September 2008

NUMBER: CCN-362

SUBJECT: Transmittal of the signed copies of the two
Peacebuilding project documents

SRP
PIDSRP
DSRP
FC
Cm S
COS(SRP)
PC

1. Further to your earlier approval of the Priority Plan for Côte d'Ivoire on 3 July 2008, this is to transmit to you the two project documents, namely on the 1,000 micro-projects and on the support to the Facilitation, as officially agreed to and signed by the Government.

2. Based on the approved and signed project documents, we would be grateful if you could proceed with the disbursement of the funds.

Best regards.

(Drafted by Zahabi, cleared by ODSRSG)



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN CÔTE D'IVOIRE

Domaine stratégique N°2 du Plan Prioritaire,
*"Soutien à la Facilitation et au suivi de l'Accord Politique de Ouagadougou
(APO)"*.

Document de Project

Synthèse du document de projet:

Assurer un soutien financier à la Facilitation burkinabé du dialogue direct inter-ivoirien entre le Président Laurent Gbagbo et le Secrétaire général des *Forces nouvelles*, à Ouagadougou, Burkina Faso, jetant par la même les bases d'une résolution du conflit en vue de la tenue d'élections libres et justes en Côte d'Ivoire.

CODE CABLE

2011 CCN-362
2/29

Effets UNDAF

- Prévention de la crise et reconstruction

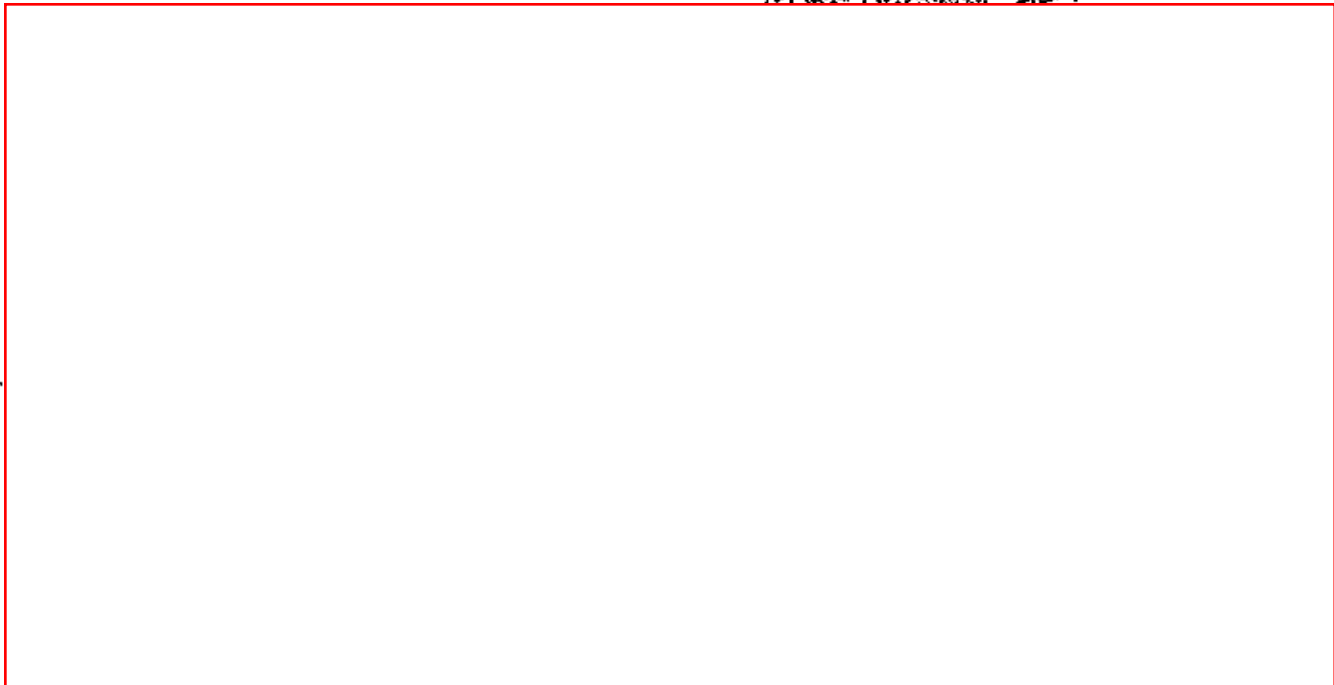
Effets attendus:

- Le dialogue direct inter-ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders de deux principaux partis d'opposition se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le DDR/DDM, Audiences Foraines, Identification, redéploiement de l'administration, service civique, processus électoral, la création et l'installation du Centre de Commandement Intégré, la réconciliation des deux armées ainsi que la réforme du secteur de sécurité.

Agence de mise en œuvre: UNOPS

Période de mise en œuvre: 2008 - 2009
Titre du projet: Soutien à la Facilitation et au suivi direct de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO)
Identification du projet:
Durée du projet: 6 mois.

Budget	1,000 000 USD
Ressources allouées:	_____
○ Gouvernement	_____
○ Ressources	_____
○ Bailleurs de fonds :	405 000 USD
○ Fonds de consolidation de la paix	1,000 000 USD
Budget sous-financé	_____



CODE CABLE

20/1 CCN: 362
3/29